

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS QUI ACCOMPAGNENT LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI AVANT DE LA REMPLIR. LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI DOIT ÊTRE UTILISÉE POUR ACCEPTER L'OFFRE D'AGNICO EAGLE ABITIBI ACQUISITION CORP., FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE, VISANT À ACHETER LA TOTALITÉ DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION DE O3 MINING INC., Y COMPRIS LES ACTIONS ORDINAIRES (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME DANS LES PRÉSENTES) QUI POURRAIENT ÊTRE MISES EN CIRCULATION APRÈS LA DATE DE L'OFFRE (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME DANS LES PRÉSENTES), MAIS AVANT L'HEURE D'EXPIRATION (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME DANS LES PRÉSENTES) PAR SUITE DE L'EXERCICE, DE L'ÉCHANGE OU DU RACHAT DE TOUT TITRE CONVERTIBLE (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME DANS L'OFFRE ET NOTE D'INFORMATION).

LETTRE D'ENVOI

pour le dépôt d'Actions ordinaires de

O3 MINING INC.

en réponse à l'Offre présentée en date du 19 décembre 2024 par

**AGNICO EAGLE ABITIBI ACQUISITION CORP.,
filiale en propriété exclusive de
MINES AGNICO EAGLE LIMITÉE**

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 23 H 59 (HEURE DE TORONTO) LE 23 JANVIER 2025 (LA « DATE D'EXPIRATION »), À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE OU RETIRÉE PAR L'INITIATEUR (AU SENS ATTRIBUÉ À CE TERME CI-APRÈS) CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.

UTILISEZ LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SI :

- 1. VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE ET VOUS REMETTEZ LE OU LES CERTIFICATS, LE OU LES RELEVÉS D'INSCRIPTION DIRECTE OU LES AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT VOS ACTIONS ORDINAIRES;**
- 2. VOUS ACCEPTEZ L'OFFRE ET N'UTILISEZ PAS LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE;**
- 3. VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ DES ACTIONS ORDINAIRES AU MOYEN D'UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.**

LES ACTIONNAIRES VÉRITABLES QUI, PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LEURS ADHÉRENTS DE CDS OU DE DTC RESPECTIFS, AURONT RECOURS AU CDSX OU À UN AUTRE MOYEN POUR ACCEPTER L'OFFRE ET TRANSFÉRER LEURS ACTIONS ORDINAIRES DANS LE COMPTE DE LAUREL HILL ADVISORY GROUP (LE « DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION ») À CDS OU À DTC, SELON LE CAS, PAR INSCRIPTION EN COMPTE SERONT RÉPUTÉS AVOIR REMPLI ET REMIS LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET ÊTRE LIÉS PAR LES MODALITÉS DE CELLE-CI; PAR CONSÉQUENT, LA REMISE DE TELLES INSTRUCTIONS AU DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION SERA CONSIDÉRÉE COMME UN DÉPÔT VALABLE EN RÉPONSE À L'OFFRE.

L'offre (l'« **Offre** ») est présentée par Agnico Eagle Abitibi Acquisition Corp. (l'« **Initiateur** »), filiale en propriété exclusive de Mines Agnico Eagle Limitée, en vue de l'achat, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'Offre, telles qu'elles sont décrites dans la Note d'information ci-jointe datée du 19 décembre 2024 (collectivement, l'« **Offre et note d'information** »), de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (les « **Actions ordinaires** ») de O3 Mining Inc. (« **O3** »), y compris les Actions ordinaires qui pourraient être mises en circulation après la date de l'Offre, mais avant l'Heure d'expiration, par suite de la conversion, de l'échange ou de l'exercice de Titres convertibles. Conformément à l'Offre, les porteurs d'Actions ordinaires (les « **Actionnaires** ») recevront 1,67 \$ en espèces par Action ordinaire déposée en réponse à l'Offre (déduction faite des retenues d'impôt applicables).

La présente lettre d'envoi (la « **Lettre d'envoi** ») doit être utilisée par les Actionnaires inscrits. Les Actionnaires véritables qui détiennent leurs Actions ordinaires par l'entremise d'un Intermédiaire peuvent accepter l'Offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte d'Actions ordinaires établie à la rubrique 3 de l'Offre d'achat, « *Mode d'acceptation – Acceptation de l'Offre par transfert par inscription en compte* ». Le Dépositaire et agent d'information a ouvert un compte auprès de CDS pour les besoins de l'Offre. Toute institution financière qui est un adhérent de CDS peut demander à celle-ci d'effectuer le transfert des Actions ordinaires d'un Actionnaire par inscription dans le compte du Dépositaire et agent d'information auprès de CDS, conformément à la procédure de CDS prévue pour un tel transfert. La remise au Dépositaire et agent d'information des Actions ordinaires au moyen d'un transfert par inscription en compte constituera un dépôt valable des Actions ordinaires en réponse à l'Offre.

Les Actionnaires véritables qui, par l'intermédiaire de leurs adhérents de CDS respectifs, auront recours au CDSX pour accepter l'Offre et transférer leurs Actions ordinaires dans le compte du Dépositaire et agent d'information à CDS par inscription en compte seront réputés avoir rempli et remis la présente Lettre d'envoi et être liés par les modalités de celle-ci; par conséquent, la remise de telles instructions au Dépositaire et agent d'information sera considérée comme un dépôt valable en réponse à l'Offre.

Les Actionnaires véritables peuvent également accepter l'Offre en suivant les procédures établies par leur Intermédiaire américain, un autre Intermédiaire non canadien ou DTC, au plus tard à l'Heure d'expiration. Les Intermédiaires américains et les autres Intermédiaires non canadiens dont le compte est établi auprès de CDS peuvent déposer les Actions ordinaires des Actionnaires par le système de transfert par inscription en compte de CDS dans le compte du Dépositaire et agent d'information auprès de CDS, conformément à la procédure de CDS, ou en retirant ces positions de DTC, puis en les transférant directement dans le compte du Dépositaire et agent d'information auprès de CDS, conformément à la procédure de CDS pour un tel transfert. Les Intermédiaires américains et les autres Intermédiaires non canadiens peuvent également retirer les Actions ordinaires détenues auprès de DTC et déposer directement les certificats matériels et les Relevés d'inscription directe auprès du Dépositaire et agent d'information. Il est entendu que les adhérents de DTC ne seront pas en mesure de procéder au dépôt d'Actions ordinaires en utilisant la procédure en ligne de transfert par inscription en compte de DTC.

Si un Actionnaire inscrit souhaite déposer des Actions ordinaires en réponse à l'Offre et que :

- (i) le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou les autres documents attestant de telles Actions ordinaires ne sont pas immédiatement disponibles; (ii) l'Actionnaire véritable ne peut effectuer la procédure de transfert par inscription en compte d'Actions ordinaires en temps utile; ou (iii) le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe et tous les autres

documents requis ne peuvent être remis au Dépositaire et agent d'information au plus tard à l'Heure d'expiration à l'adresse indiquée dans les présentes, cet Actionnaire pourra déposer ses Actions ordinaires conformément à la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 3 de l'Offre d'achat, « *Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie* », en utilisant l'Avis de livraison garantie ci-joint. Voir l'instruction 2 de la présente Lettre d'envoi, « *Procédure de livraison garantie* ».

Les modalités et les conditions de l'Offre sont intégrées par renvoi dans la présente Lettre d'envoi et en font partie intégrante. Les termes qui sont utilisés dans la présente Lettre d'envoi sans y être définis, mais qui sont définis dans le glossaire de l'Offre et note d'information, ont le sens qui leur est attribué dans l'Offre et note d'information ci-jointe. L'Offre et note d'information contient des renseignements importants, et les Actionnaires sont priés de la lire intégralement.

Dans la présente Lettre d'envoi, toutes les sommes d'argent sont indiquées en dollars canadiens. **Tous les paiements en espèces dans le cadre de l'Offre seront effectués en dollars canadiens.**

Si vous êtes un Actionnaire américain (au sens attribué à ce terme dans la case D ci-après), vous devez remplir un formulaire W-9 ou le formulaire W-8 applicable. Voir l'instruction 8 ci-après.

Les Actionnaires sont priés d'examiner attentivement les incidences fiscales découlant de l'acceptation de l'Offre et du dépôt des Actions ordinaires en réponse à l'Offre. Certaines incidences fiscales sont abordées à la rubrique 18 de la Note d'information, « *Incidences fiscales fédérales canadiennes* », et à la rubrique 19 de la Note d'information, « *Incidences fiscales fédérales américaines* ». Il est vivement conseillé à tous les Actionnaires de consulter leurs conseillers en fiscalité et leurs conseillers juridiques quant à l'application, à leur situation personnelle, de la législation fiscale canadienne, américaine ou d'autres territoires, selon le cas.

Les Actionnaires doivent communiquer avec le Dépositaire et agent d'information ou avec un courtier pour obtenir de l'aide sur la façon d'accepter l'Offre et de déposer des Actions ordinaires auprès du Dépositaire et agent d'information. Les Actionnaires dont les Actions ordinaires sont immatriculées au nom d'un Intermédiaire doivent communiquer sans délai avec celui-ci pour obtenir de l'aide relativement au dépôt de leurs Actions ordinaires s'ils souhaitent accepter l'Offre, afin de prendre les mesures nécessaires pour être en mesure de les déposer en réponse à l'Offre. Il est possible que des Intermédiaires aient fixé des heures limites pour les dépôts qui tombent avant l'Heure d'expiration. Les Actionnaires qui souhaitent accepter l'Offre doivent donner des directives à leur Intermédiaire dans les plus brefs délais.

LA REMISE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE QUI EST INDIQUÉE À LA DERNIÈRE PAGE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI NE CONSTITUERA PAS UNE REMISE VALABLE AU DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION. VOUS DEVEZ SIGNER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À L'ENDROIT PRÉVU À CETTE FIN CI-APRÈS. EN OUTRE, TOUS LES ACTIONNAIRES DOIVENT REMPLIR LA CASE D ET, S'ILS SONT DES ACTIONNAIRES AMÉRICAINS, DEVRAIENT REMPLIR ET SOUMETTRE SOIT UN FORMULAIRE W-9 DE L'IRS, SOIT LE FORMULAIRE W-8 APPLICABLE DE L'IRS. VOIR L'INSTRUCTION 8.

Par les présentes, le soussigné dépose auprès de l'Initiateur, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'Offre, telles qu'elles sont décrites dans l'Offre et note d'information, et la présente Lettre d'envoi, dont il accuse réception par les présentes, les Actions ordinaires indiquées ci-après, conformément à la procédure indiquée à la rubrique 3 de l'Offre d'achat, « *Mode d'acceptation – Lettre d'envoi* ».

LISTE DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES EN RÉPONSE À L'OFFRE

(En caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre à la présente Lettre d'envoi une liste conforme au modèle ci-après.)

Numéro de certificat ou numéro de compte SID (si connu)*	Nom auquel les Actions ordinaires sont immatriculées (veuillez inscrire le nom tel qu'il est écrit sur le certificat ou le Relevé d'inscription directe)**	Nombre d'Actions ordinaires attestées par le certificat ou le Relevé d'inscription directe***	Nombre d'Actions ordinaires déposées**
Total :			

* Il n'est pas nécessaire d'inscrire un numéro de certificat si les Actions ordinaires sont représentées par un Relevé d'inscription directe. Le système d'inscription directe (le « SID ») est un système qui permet de détenir des actions sous forme d'inscription en compte sans que soit délivré un certificat matériel attestant la propriété d'actions. Les actions sont plutôt détenues et inscrites électroniquement dans les systèmes d'inscription de l'agent des transferts d'un émetteur et leur propriété peut être confirmée dans le Relevé d'inscription directe.

** Si les Actions ordinaires sont immatriculées sous différentes formes (par exemple, « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faut soumettre une Lettre d'envoi distincte pour chaque immatriculation différente. Voir l'instruction 3 de la présente Lettre d'envoi, « *Signatures* ».

*** Sauf indication contraire, le nombre total d'Actions ordinaires attestées par tous les certificats ou les Relevés d'inscription directe remis sera réputé avoir été déposé. Voir l'instruction 7 de la présente Lettre d'envoi, « *Dépôts partiels* ».

Par les présentes, le soussigné reconnaît que l'acceptation de l'Offre conformément à la procédure indiquée dans les présentes constitue une entente ayant force exécutoire entre l'Actionnaire déposant soussigné et l'Initiateur, avec prise d'effet dès que l'Initiateur aura pris livraison des Actions ordinaires déposées par le soussigné, conformément aux modalités et conditions de l'Offre et de la présente Lettre d'envoi.

Par les présentes, l'Actionnaire déposant soussigné déclare et garantit ce qui suit :

- la personne qui signe la présente Lettre d'envoi a reçu l'Offre et note d'information;
- la personne qui signe la présente Lettre d'envoi a tous les pouvoirs pour déposer, vendre, céder et transférer les Actions ordinaires déposées et tous les

droits et les avantages découlant de ces Actions ordinaires déposées, y compris sans limitation, les distributions;

- c) la personne qui signe la présente Lettre d'envoi est propriétaire des Actions ordinaires déposées et de toutes les distributions déposées en réponse à l'Offre;
- d) les Actions ordinaires déposées et les distributions n'ont pas été vendues, cédées ou transférées, et aucun accord n'a été conclu dans le but de vendre, de céder ou de transférer les Actions ordinaires déposées ou les distributions à une autre personne;
- e) le dépôt des Actions ordinaires déposées et des distributions respecte les Lois applicables;
- f) tous les renseignements fournis par le soussigné dans la présente Lettre d'envoi sont complets, véridiques et exacts;
- g) lorsque l'Initiateur prendra livraison des Actions ordinaires déposées et en réglera le prix, il acquerra à leur égard (ainsi qu'à l'égard des distributions, s'il y a lieu) un titre de propriété valable, libre et quitte de sûretés, de privilèges, de restrictions, de charges, de réclamations et de droits d'autrui.

Les déclarations et garanties qui précèdent continueront de s'appliquer après la réalisation de l'Offre et la livraison au Dépositaire et agent d'information des Actions ordinaires déposées en réponse à l'Offre et des Distributions applicables.

EN CONTREPARTIE DE L'OFFRE ET CONTRE VALEUR REÇUE, conformément aux modalités et sous réserve des conditions indiquées dans l'Offre et dans la présente Lettre d'envoi, sous réserve uniquement des droits de révocation prévus dans l'Offre, le soussigné accepte l'Offre de façon irrévocable à l'égard des Actions ordinaires déposées et (sauf si les dépôts sont faits par transfert par inscription en compte) remet à l'Initiateur le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou les autres documents attestant les Actions ordinaires déposées et, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'Offre, dépose, vend, cède et transfère les Actions ordinaires déposées et tous ses droits, titres et intérêts sur les Actions ordinaires déposées, y compris, sans limitation, les distributions, s'il y a lieu.

Le soussigné reconnaît que, dans certains cas, l'Initiateur pourrait notamment : (i) modifier les modalités de l'Offre, y compris, sans limitation, en prolongeant ou en écourtant le délai pendant lequel les Actions ordinaires peuvent être déposées en réponse à l'Offre dans les territoires où les lois le permettent (voir la rubrique 5 de l'Offre d'achat, « Prolongation ou modification de l'Offre »); ou (ii) apporter les rajustements qu'il jugera appropriés au prix d'achat et aux autres modalités de l'Offre (y compris, sans limitation, le type de titres dont l'achat est proposé et les sommes payables à leur égard), afin de tenir compte de tout fractionnement, tout regroupement, tout reclassement, toute conversion, toute émission, tout octroi, toute vente ou toute autre modification dans la structure du capital de O3 (voir la rubrique 9 de l'Offre d'achat, « *Modification de la structure du capital; rajustements; charges* »). De plus, le soussigné reconnaît que si, à compter de la date de l'Offre, O3 déclare, retient ou verse des dividendes ou déclare ou fait d'autres distributions ou d'autres versements à l'égard des Actions ordinaires, ou encore déclare, attribue, réserve ou émet des titres, des droits ou d'autres intérêts à l'égard d'Actions ordinaires, et que le versement, la distribution ou le paiement doit se faire aux Actionnaires à une date de clôture des registres antérieure à la date du transfert des Actions

ordinaires acceptées aux fins d'achat dans le cadre de l'Offre au nom de l'Initiateur ou de son intermédiaire ou de son cessionnaire dans le registre des porteurs de titres tenu par O3 ou pour le compte de celle-ci, alors (et sans qu'il soit porté atteinte à ses droits indiqués à la rubrique 4 de l'Offre d'achat, « *Conditions de l'Offre* ») : (i) les dividendes ou les paiements en espèces ou les distributions de liquidités dont le montant global ne sera pas supérieur au prix d'achat par Action ordinaire payable seront déduits du prix d'achat par Action ordinaire payable par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre; et (ii) les dividendes ou les paiements en espèces ou les distributions de liquidités dont le montant global sera supérieur au prix d'achat par Action ordinaire payable par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, ou les dividendes ou les paiements qui ne seront pas en espèces ou les distributions autres que de liquidités et les titres, les biens, les droits, les actifs ou les autres intérêts (et non uniquement la partie qui excèdera le prix d'achat par Action ordinaire payable par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre) seront en totalité reçus et conservés par les Actionnaires déposants pour le compte de l'Initiateur et seront remis et transférés sans délai par les Actionnaires déposants au Dépositaire et agent d'information pour le compte de l'Initiateur, accompagnés des documents de transfert appropriés (voir la rubrique 9 de l'Offre d'achat, « *Modification de la structure du capital; rajustements; charges* »). L'Initiateur aura le droit de déduire de la contrepartie en espèces qu'il doit payer dans le cadre de l'Offre le montant ou la valeur de ceux-ci, tel qu'il les aura calculés, à son entière appréciation.

Par les présentes, le soussigné constitue et nomme irrévocablement, à compter de l'Heure de prise d'effet, chaque administrateur et chaque dirigeant de l'Initiateur, et toute autre personne que l'Initiateur désignera par écrit, comme son mandataire et fondé de pouvoir véritable et légitime à l'égard des Actions ordinaires déposées (ces Actions ordinaires déposées, dès que l'Initiateur en prend livraison, ainsi que toute distribution faite à l'égard celles-ci, sont appelées dans les présentes les « **Titres acquis** »). Ce mandataire et fondé de pouvoir jouira des pleins pouvoirs de substitution (cette procuration est une procuration irrévocable assortie d'un intérêt) pour prendre les mesures suivantes au nom du soussigné et pour son compte :

- a) inscrire ou consigner le transfert et/ou l'annulation des Titres acquis dans les registres appropriés tenus par O3 ou pour son compte, dans la mesure où il s'agit bien de titres;
- b) tant que des Titres acquis seront immatriculés ou inscrits au nom du soussigné, exercer tous les droits du soussigné à titre d'Actionnaire, y compris, sans limitation, le droit de voter, de signer et de remettre (pourvu que cela ne soit pas contraire aux Lois applicables), à la demande de l'Initiateur, les procurations, les autorisations ou les consentements dont la forme et les modalités conviennent à l'Initiateur à l'égard des Titres acquis, révoquer ces procurations, ces autorisations ou ces consentements donnés avant ou après l'Heure de prise d'effet et désigner dans ces procurations, ces autorisations ou ces consentements une ou plusieurs personnes comme son fondé de pouvoir à l'égard des Titres acquis à toutes fins, y compris, sans limitation, à l'égard d'une ou de plusieurs assemblées (annuelles, extraordinaires ou autres, ou de toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement, y compris, sans limitation, une assemblée convoquée pour l'examen d'une Opération d'acquisition ultérieure) des porteurs des titres en cause de O3;
- c) signer, endosser et négocier, au nom du soussigné et pour le compte de celui-ci, des chèques ou d'autres instruments représentant les distributions payables à l'Actionnaire ou à l'ordre de celui-ci ou endossés en sa faveur;

- d) exercer tous les autres droits d'un Actionnaire à l'égard de ces Titres acquis, tel qu'il est indiqué dans la présente Lettre d'envoi;
- e) signer tous les autres documents, actes, transferts ou autres garanties que l'Initiateur juge nécessaires ou souhaitables, à sa seule appréciation, pour que les Titres acquis lui soient transmis efficacement.

Par les présentes, le soussigné qui accepte l'Offre conformément aux modalités de la présente Lettre d'envoi (y compris par transfert par inscription en compte) révoque tous les autres pouvoirs, que ce soit en qualité de mandataire, de fondé de pouvoir ou à tout autre titre, qu'il a conférés antérieurement ou convenu de conférer à tout moment à l'égard des Actions ordinaires déposées ou d'une distribution. Par les présentes, le soussigné reconnaît qu'aucun autre pouvoir, que ce soit en qualité de mandataire, de fondé de pouvoir ou à tout autre titre, ne sera accordé par lui ou pour son compte relativement aux Actions ordinaires déposées ou à une distribution, à moins que les Actions ordinaires déposées ne fassent pas l'objet d'une prise de livraison et que leur prix ne soit pas réglé dans le cadre de l'Offre ou que leur dépôt soit dûment révoqué conformément à la rubrique 7 de l'Offre d'achat, « *Révocation d'un dépôt d'Actions ordinaires* ».

Par les présentes, le soussigné qui accepte l'Offre selon les modalités de la présente Lettre d'envoi (y compris par transfert par inscription en compte) s'engage également à ne pas exercer les droits de vote rattachés aux Titres acquis à toute assemblée (annuelle, extraordinaire ou autre, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, y compris, sans limitation, une assemblée convoquée pour l'examen d'une Opération d'acquisition ultérieure) des porteurs des titres en cause de O3 et, sauf entente contraire avec l'Initiateur, de n'exercer aucun des autres droits ou privilèges rattachés aux Titres acquis, et il s'engage à signer et à remettre à l'Initiateur toutes les procurations, toutes les autorisations et tous les consentements relativement à la totalité ou toute partie des Titres acquis, et de nommer, dans ces procurations, ces autorisations ou ces consentements, la ou les personnes que l'Initiateur aura nommées en qualité de fondé de pouvoir, de prête-nom du fondé de pouvoir ou de prête-nom du porteur des Titres acquis. Au moment de cette nomination, toutes les procurations et les autorisations (y compris, sans limitation, les nominations à titre de mandataires ou de fondés de pouvoir) et tous les consentements donnés antérieurement par le porteur de ces Titres acquis à cet égard seront révoqués, et cette personne ne pourra plus donner de procuration, d'autorisation ou de consentement ultérieur à leur égard.

Le soussigné s'engage, conformément aux modalités de la présente Lettre d'envoi (y compris par transfert par inscription en compte) à signer, à la demande de l'Initiateur, les documents, les actes de transfert et les autres garanties supplémentaires nécessaires ou souhaitables afin de réaliser la vente, la cession et le transfert, à l'Initiateur, des Titres acquis. Tous les pouvoirs que le soussigné a conférés ou convenu de conférer dans la présente Lettre d'envoi sont irrévocables, dans la mesure permise par les Lois applicables, et peuvent être exercés en cas d'incapacité juridique ultérieure du soussigné et, dans la mesure permise par les Lois applicables, ils demeureront valides malgré le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité du soussigné, et toutes les obligations du soussigné qui sont prévues dans les présentes lieront ses héritiers, ses liquidateurs ou exécuteurs testamentaires, ses administrateurs, ses fondés de pouvoir, ses représentants personnels, ses successeurs et ses ayants droit.

Le Dépositaire et agent d'information agira en qualité de mandataire des personnes qui auront déposé des Actions ordinaires en réponse à l'Offre, aux fins de la réception du paiement de l'initiateur et de sa remise à ces personnes, et la réception du paiement par le Dépositaire et

agent d'information sera réputée constituer la réception de ce paiement par les personnes ayant déposé des Actions ordinaires en réponse à l'Offre.

Tous les paiements en espèces dans le cadre de l'Offre seront effectués en dollars canadiens.

Le Dépositaire et agent d'information réglera le paiement dû à chaque Actionnaire qui aura déposé valablement des Actions ordinaires en réponse à l'Offre (et n'en aura pas révoqué le dépôt) en effectuant ou en faisant effectuer un paiement par virement télégraphique ou en émettant ou en faisant émettre un chèque (sauf pour les paiements de plus de 25 millions de dollars, qui seront faits par virement télégraphique, tel qu'il est prévu dans la présente Lettre d'envoi) en dollars canadiens du montant auquel a droit la personne déposant les Actions ordinaires. Sauf indication contraire dans la présente Lettre d'envoi, le virement télégraphique ou le chèque sera libellé au nom du porteur inscrit des Actions ordinaires ainsi déposées. À moins que la personne déposant les Actions ordinaires prenne d'autres dispositions particulières avec le Dépositaire et agent d'information, le chèque sera envoyé à cette personne par courrier de première classe ou par messenger, à l'adresse indiquée dans la présente Lettre d'envoi. Si aucune adresse n'y est indiquée, le chèque sera envoyé à l'adresse du porteur inscrit figurant dans le registre des porteurs de titres tenu par ou pour le compte de O3 relativement aux Actions ordinaires. Sous réserve de la rubrique 11 de l'Offre d'achat, « *Interruption du service postal* », les chèques envoyés par la poste conformément au présent paragraphe seront réputés avoir été remis au moment de leur mise à la poste. Conformément aux Lois applicables, l'Initiateur pourrait, dans certaines circonstances, être tenu de pratiquer des retenues sur les sommes autrement payables à un Actionnaire.

Le soussigné comprend et reconnaît également qu'en aucun cas de l'intérêt ne s'accumulera au profit de personnes qui déposeront des Actions ordinaires relativement à des Actions ordinaires acceptées aux fins de règlement dans le cadre de l'Offre, mais dont le règlement du prix accusera un retard, et qu'aucune somme ne sera versée par l'Initiateur ou le Dépositaire et agent d'information à ces personnes à cet égard.

Conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements, un plafond de 25 millions de dollars a été fixé pour les chèques, les traites bancaires et les autres paiements sur papier traités par l'intermédiaire du système de compensation canadien. Par conséquent, le Dépositaire et agent d'information fera tout paiement de plus de 25 millions de dollars au soussigné par virement télégraphique conformément aux règles de Lynx établies par l'Association canadienne des paiements. En conséquence, le versement au soussigné de toute somme supérieure à 25 millions de dollars, le cas échéant, ne sera effectué que conformément aux directives de virement télégraphique que fournira par écrit le soussigné au Dépositaire et agent d'information. Si le soussigné doit donner des directives de virement télégraphique, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, le Dépositaire et agent d'information communiquera avec lui sans délai après l'Heure d'expiration pour obtenir ces directives de virement télégraphique. Aucun retard dans le paiement qu'accuserait le Dépositaire et agent d'information parce que le soussigné lui aurait transmis des directives de virement télégraphique n'autorisera le soussigné à recevoir des intérêts ou une autre compensation en plus des montants auxquels il a droit dans le cadre de l'Offre.

L'Offre vise uniquement les Actions ordinaires et elle ne vise pas Titres convertibles (y compris, sans limitation, les Options, les Bons de souscription, les UAD et les UAI). Les porteurs de Titres convertibles qui souhaitent accepter l'Offre doivent, dans la mesure où les modalités de ces titres ainsi que les Lois applicables le permettent, convertir, échanger ou exercer les Titres

convertibles afin d'obtenir le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou un autre document attestant les Actions ordinaires et déposer valablement ces Actions ordinaires conformément aux modalités de l'Offre. La conversion, l'échange ou l'exercice en question doit être effectué avant l'Heure d'expiration, suffisamment à l'avance pour pouvoir obtenir un ou des certificats, un ou des Relevés d'inscription directe ou un autre document attestant les Actions ordinaires reçues dans le cadre de cette conversion, de cet échange ou de cet exercice et les déposer au plus tard à l'Heure d'expiration ou pour se conformer à la procédure énoncée à la rubrique 3 de l'Offre d'achat, « *Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie* ».

Que l'Offre soit réalisée ou non, l'Initiateur indemnise et dégage le soussigné, les membres du même groupe que lui et ses dirigeants, administrateurs, employés et mandataires ainsi que les personnes détenant le contrôle du soussigné, selon le cas, (les « indemnitaires ») à l'égard de toute responsabilité relativement à l'ensemble des pertes, réclamations, dommages-intérêts, passifs et frais raisonnables, conjoints ou individuels, auxquels les indemnitaires pourraient être assujettis dans le cadre ou en conséquence d'une réclamation, d'un litige, d'une enquête ou d'une procédure intentée contre les indemnitaires en lien avec la présente Lettre d'envoi, avec l'Offre ou avec les opérations prévues par les présentes ou aux termes de l'Offre, et rembourse aux indemnitaires les honoraires juridiques raisonnables ou les autres frais remboursables raisonnables qui sont engagés dans le cadre de toute enquête, contestation ou présentation d'une défense concernant ce qui précède. Il est entendu que l'indemnisation susmentionnée ne s'applique pas, en ce qui concerne les indemnitaires, aux pertes, réclamations, dommages-intérêts, passifs ou frais dans les circonstances suivantes : (i) un tribunal détermine, en dernière instance, que ceux-ci résultent de la mauvaise foi, d'une violation de la loi, d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle de la part des indemnitaires ou (ii) que ceux-ci résultent d'un manquement important aux obligations des indemnitaires aux termes de la présente Lettre d'envoi, de l'Offre ou des opérations prévues par les présentes ou aux termes de l'Offre. L'Initiateur convient en outre que les indemnitaires ne sauraient engager leur responsabilité, fondée sur leur négligence ou autrement, envers l'Initiateur, envers toute personne faisant valoir des réclamations pour le compte ou au nom de l'Initiateur ou envers toute autre personne à l'égard ou en raison de la présente Lettre d'envoi, de l'Offre ou des opérations prévues par les présentes ou aux termes de l'Offre, sauf, en ce qui concerne les indemnitaires, dans les circonstances suivantes : (i) un tribunal détermine, en dernière instance, que les pertes, réclamations, dommages-intérêts, passifs ou frais engagés par les indemnitaires résultent de la mauvaise foi, d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle de la part des indemnitaires ou (ii) les pertes, réclamations, dommages-intérêts, passifs ou frais engagés par les indemnitaires résultent d'un manquement important aux obligations des indemnitaires aux termes de la présente Lettre d'envoi, de l'Offre ou des opérations prévues par les présentes ou aux termes de l'Offre; toutefois, les indemnitaires et les autres parties ne sauraient en aucun cas être tenus responsables de dommages indirects ou consécutifs ou de dommages-intérêts punitifs dans le cadre ou en conséquence de leurs activités en lien avec ce qui précède. Les obligations d'indemnisation et de remboursement de l'Initiateur aux termes de la présente Lettre d'envoi s'ajoutent aux autres obligations de l'Initiateur envers les indemnitaires et lient les successeurs, les ayants cause, les héritiers et les représentants personnels de l'Initiateur et des indemnitaires et s'appliquent à l'avantage de ceux-ci.

Les incidences fiscales pour les porteurs de Titres convertibles qui convertissent, échangent ou exercent leurs Titres convertibles ne sont pas abordées à la rubrique 18 de la Note d'information, « *Incidences fiscales fédérales canadiennes* », ni à la rubrique 19 de la Note d'information, « *Incidences fiscales fédérales américaines* ». Les porteurs de Titres convertibles sont priés de consulter leurs conseillers en fiscalité pour connaître

les incidences fiscales qui pourraient s'appliquer à leur situation s'ils décident de convertir, d'échanger ou d'exercer leurs Titres convertibles.

Toutes les Actions ordinaires déposées dont l'Initiateur, pour quelque raison que ce soit, n'aura pas pris livraison ni réglé le prix conformément aux modalités et aux conditions de l'Offre seront retournées à l'Actionnaire déposant, aux frais de l'Initiateur, dès que possible après l'Heure d'expiration ou le retrait de l'Offre, (i) par l'envoi du ou des certificats, du ou des Relevés d'inscription directe ou d'un autre document attestant les Actions ordinaires non achetées, par courrier de première classe dûment assuré ou par messenger, à l'adresse de l'Actionnaire déposant indiquée dans la présente Lettre d'envoi ou, si aucun nom ni aucune adresse n'y est indiqué, au nom et à l'adresse figurant dans le registre des porteurs de titres tenu par O3 ou pour son compte relativement aux Actions ordinaires; ou (ii) si les Actions ordinaires ont été déposées selon la procédure de transfert par inscription en compte indiquée à la rubrique 3 de l'Offre d'achat, « *Mode d'acceptation – Acceptation de l'Offre par transfert par inscription en compte* », en portant ces Actions ordinaires au crédit du compte du porteur déposant auprès de CDS.

Les Actionnaires qui acceptent l'Offre en déposant leurs Actions ordinaires directement auprès du Dépositaire et agent d'information n'auront aucuns frais ni aucune commission à payer. Toutefois, l'Intermédiaire qui détient les Actions ordinaires d'un Actionnaire pourrait exiger des frais pour déposer ces Actions ordinaires au nom de l'Actionnaire. Les Actionnaires doivent consulter leur Intermédiaire afin de déterminer si des frais s'appliqueront. Les Actionnaires devraient communiquer avec le Dépositaire et agent d'information ou un courtier pour obtenir de l'aide sur la manière d'accepter l'Offre et de déposer les Actions ordinaires auprès du Dépositaire et agent d'information.

L'Initiateur tranchera, à son entière appréciation, toutes les questions relatives à la validité, à la forme, à l'admissibilité (y compris, sans limitation, la réception dans les délais prévus) et à l'acceptation des Actions ordinaires déposées en réponse à l'Offre. Les Actionnaires déposants conviennent que ces décisions seront définitives et exécutoires. L'Initiateur se réserve le droit absolu de refuser tout dépôt qui, à son avis, n'est pas fait en bonne et due forme ou dont l'acceptation pourrait être illégale selon les Lois de tout territoire concerné. L'Initiateur se réserve le droit absolu de renoncer à invoquer tout vice de forme ou toute irrégularité dans le dépôt d'Actions ordinaires. Rien n'oblige l'Initiateur, le Dépositaire et agent d'information ou toute autre personne à donner avis d'un vice de forme ou d'une irrégularité constaté à l'égard d'un dépôt, et ces personnes ne sauraient être tenues responsables de l'omission de donner un tel avis. L'interprétation par l'Initiateur des modalités et des conditions de l'Offre, de la Note d'information, de la Lettre d'envoi, de l'Avis de livraison garantie et de tout autre document connexe est définitive et exécutoire. L'Initiateur se réserve le droit de permettre que l'Offre puisse être acceptée autrement que de la façon indiquée à la rubrique 3 de l'Offre d'achat, « *Mode d'acceptation* ».

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS À FOURNIR PAR L'ACTIONNAIRE

Avant de signer la présente Lettre d'envoi, veuillez lire attentivement et remplir, au besoin, les cases suivantes. Tous les paiements en espèces dans le cadre de l'Offre seront effectués en dollars canadiens par chèque ou virement télégraphique.

CASE A INSTRUCTIONS DE PAIEMENT	CASE B INSTRUCTIONS DE LIVRAISON
LIBELLER LE PAIEMENT AU NOM DE : (en caractères d'imprimerie)	ENVOYER LE PAIEMENT À (sauf si la case C est cochée) : (en caractères d'imprimerie)
VEUILLEZ REMPLIR LA CASE F POUR FOURNIR LES INSTRUCTIONS EN VUE DU PAIEMENT PAR VIREMENT TÉLÉGRAPHIQUE	☐ Identique à l'adresse de la case A ou :
_____ (Nom)	_____ (Nom)
_____ (Adresse postale)	_____ (Adresse postale)
_____ (Pays et code postal/zip)	_____ (Pays et code postal/zip)
_____ (Numéro de téléphone – heures de bureau)	_____ (Numéro de téléphone – heures de bureau)
	_____ (Courriel)

CASE C AVIS DE LIVRAISON GARANTIE
☐ COCHEZ CETTE CASE SI LES ACTIONS ORDINAIRES SONT DÉPOSÉES AUX TERMES D'UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE TRANSMIS ANTÉRIEUREMENT AU DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION ET FOURNISSEZ LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS : (en caractères d'imprimerie)
Nom du porteur inscrit : _____
Date de la signature de l'Avis de livraison garantie : _____
Nom de l'établissement qui garantit la livraison : _____

CASE D
STATUT À TITRE D'ACTIONNAIRE AMÉRICAIN
(voir l'instruction 8)

INDIQUEZ SI VOUS ÊTES UN ACTIONNAIRE AMÉRICAIN OU SI VOUS AGISSEZ POUR LE COMPTE D'UN ACTIONNAIRE AMÉRICAIN :

- ☐ La Personne qui signe à titre d'Actionnaire ou de représentant autorisé à la case E déclare qu'elle n'est pas un Actionnaire américain et qu'elle n'agit pas pour le compte d'un Actionnaire américain.
- ☐ La Personne qui signe à titre d'Actionnaire ou de représentant autorisé à la case E est un Actionnaire américain ou agit pour le compte d'un Actionnaire américain.

Un « **Actionnaire américain** » est un Actionnaire qui est A) une Personne dont l'adresse (telle qu'elle figure dans le registre des Actionnaires de O3) est située aux États-Unis ou dans un territoire ou une possession des États-Unis ou qui fournit une adresse dans la case A ou la case B ci-dessus qui est située aux États-Unis ou dans un territoire ou une possession des États-Unis, ou B) une Personne des États-Unis, au sens donné au terme « U.S. Person » aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain (tel qu'il est décrit plus en détail à l'instruction 8).

Si vous êtes un Actionnaire américain ou si vous agissez pour le compte d'un Actionnaire américain, vous devez, afin d'éviter qu'on procède à une retenue d'impôt de réserve, remplir le formulaire W-9 de l'Internal Revenue Service (« **IRS** ») inclus ci-après, ou fournir par ailleurs une attestation démontrant que vous êtes exonéré de la retenue d'impôt de réserve, tel qu'il est prévu à l'instruction 8, « *Renseignements fiscaux importants par les Actionnaires américains* ».

Si vous êtes un Actionnaire américain, mais que vous n'êtes pas une Personne des États-Unis, au sens donné au terme « *U.S. Person* » aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain, ou que vous n'agissez pas pour le compte d'une Personne des États-Unis, vous devez remplir le formulaire W-8 applicable de l'IRS pour éviter que l'on procède à une retenue d'impôt de réserve. Si vous avez besoin d'un formulaire W-8 de l'IRS, veuillez communiquer avec le Dépositaire et agent d'information, ou rendez vous sur le site Web de l'IRS au www.irs.gov.

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE

En signant ci-après, le soussigné accepte expressément les modalités et les conditions indiquées dans les présentes.

La présente Lettre d'envoi doit être signés par le ou les actionnaires inscrits, la signature ci-après devant être conforme en tous points au nom inscrit sur le ou les certificats ou le ou les Relevés d'inscription directe attestant les Actions ordinaires déposées, ou par une personne autorisée à devenir le porteur inscrit selon le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe et documents qui accompagnent les présentes ou, conformément à l'instruction 5 de la présente Lettre d'envoi, par un fiduciaire ou un représentant autorisé.

CASE E GARANT DE SIGNATURE	
Signature garantie par (si cette information est nécessaire selon l'instruction 3) :	Date : _____
Signature autorisée du garant	Signature de l'Actionnaire ou du représentant autorisé (voir les instructions 2, 3 et 4)
Nom du garant (en caractères d'imprimerie)	Nom de l'Actionnaire ou du représentant autorisé (en caractères d'imprimerie)
Adresse du garant (en caractères d'imprimerie)	Numéro de téléphone pendant le jour et numéro de télécopieur de l'Actionnaire ou du représentant autorisé
	Numéro d'identification fiscale, numéro d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale
	Adresse
	Courriel

CASE F
PAIEMENT PAR VIREMENT TÉLÉGRAPHIQUE

***À NOTER QU'AUCUNS FRAIS NE SERONT FACTURÉS POUR EFFECTUER UN PAIEMENT PAR VIREMENT TÉLÉGRAPHIQUE OU ÉMETTRE UN CHÈQUE.**

***SI LES RENSEIGNEMENTS SUR LE VIREMENT SONT INCORRECTS OU INCOMPLETS, LAUREL HILL TENTERA DE VOUS JOINDRE POUR CORRIGER LE PROBLÈME. TOUTEFOIS, SI LAUREL HILL NE PEUT PAS CORRIGER LE PROBLÈME RAPIDEMENT, UN CHÈQUE SERA AUTOMATIQUEMENT ÉMIS ET ENVOYÉ PAR LA POSTE À L'ADRESSE INSCRITE AU DOSSIER. AUCUNS FRAIS NE SERONT FACTURÉS.**

Veuillez indiquer l'adresse courriel et le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre si des mesures correctives doivent être prises.

Adresse courriel : _____ Numéro de téléphone : _____

****Nom du bénéficiaire qui figure sur le compte à votre institution financière – le nom et l'adresse DOIVENT être les mêmes que ceux auxquels vos actions sont immatriculés**

**Adresse du bénéficiaire	**Province/État	**Code postal/zip
---------------------------	-----------------	-------------------

****Banque ou institution financière du bénéficiaire**

**Adresse de la banque	**Province/État	**Code postal/zip
------------------------	-----------------	-------------------

**Numéro de compte bancaire	Numéro de transit/d'acheminement	Code SWIFT	ABA (États-Unis)
-----------------------------	----------------------------------	------------	------------------

Numéro IBAN (Europe)	Code de tri (GBP)	Numéro BSB	Numéro BIC
----------------------	-------------------	------------	------------

Renseignements supplémentaires et instructions d'acheminement particulières :

****Champs obligatoires**

INSTRUCTIONS

1. Utilisation de la Lettre d'envoi

- a) La présente Lettre d'envoi, correctement remplie et dûment signée, avec les signatures avalisées si les instructions 3 et 4 des présentes l'exigent, ainsi que le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou les autres documents attestant les Actions ordinaires déposées (ou, dans le cas des Actions ordinaires déposées par transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte visant les Actions ordinaires) et tous les autres documents requis conformément aux modalités de l'Offre et de la présente Lettre d'envoi doivent effectivement parvenir au Dépositaire et agent d'information à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la présente Lettre d'envoi, au plus tard à l'Heure d'expiration, à moins que l'Offre ne soit prolongée ou retirée ou que l'Actionnaire ait recours à la procédure de livraison garantie énoncée à l'instruction 2 des présentes.
- b) Le mode de livraison du ou des certificats, du ou des Relevés d'inscription directe ou des autres documents attestant les Actions ordinaires, de la présente Lettre d'envoi, de l'Avis de livraison garantie et de tous les autres documents exigés est au choix et aux risques de la personne qui les dépose. En cas de perturbation du service postal en raison, entre autres, d'une grève de la poste ou d'un problème connexe, l'Initiateur recommande que ces documents soient remis en main propre au Dépositaire et agent d'information ou qu'un service de messagerie soit utilisé. Si les documents sont envoyés par la poste au Dépositaire et agent d'information, l'Initiateur recommande d'utiliser un service de messagerie ou le courrier recommandé, avec demande de récépissé, et de prévoir une assurance convenable. Si les documents sont remis en main propre ou par un messenger ou envoyés par la poste, il y a lieu de prévoir un délai suffisant avant l'Heure d'expiration pour assurer leur réception par le Dépositaire et agent d'information au plus tard à l'Heure d'expiration. La livraison ne prendra effet qu'au moment où le Dépositaire et agent d'information recevra réellement les documents. Si les Actions ordinaires sont attestées par des Relevés d'inscription directe, les Actionnaires peuvent également procéder à un dépôt en transmettant un courriel à l'adresse électronique du Dépositaire et agent d'information qui figure sur la couverture arrière de la présente Lettre d'envoi. Les porteurs qui souhaitent procéder à un dépôt en personne sont priés de communiquer avec le Dépositaire et agent d'information afin de prendre des dispositions en vue de la remise en main propre. Les porteurs de Relevés d'inscription directe peuvent transmettre leur dépôt par courriel à l'adresse électronique qui figure sur la couverture arrière de la présente Lettre d'envoi.
- c) Les Actionnaires dont les Actions ordinaires sont immatriculées au nom d'un Intermédiaire ne peuvent pas utiliser la présente Lettre d'envoi. Ces Actionnaires doivent communiquer sans délai avec cet Intermédiaire pour obtenir de l'aide relativement au dépôt de leurs Actions ordinaires s'ils souhaitent accepter l'Offre, afin de prendre les mesures nécessaires pour être en mesure de les déposer en réponse à l'Offre. Il est possible que des Intermédiaires aient fixé des heures limites pour les dépôts qui tombent avant l'Heure d'expiration. Les Actionnaires véritables peuvent accepter l'Offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte des Actions ordinaires indiquée à la rubrique 3 de l'Offre

d'achat, « *Mode d'acceptation – Acceptation de l'Offre par transfert par inscription en compte* ». Les Actionnaires qui souhaitent accepter l'Offre doivent donner des directives à leur Intermédiaire dans les plus brefs délais.

2. Procédure de livraison garantie

Tel qu'il est indiqué à la rubrique 3 de l'Offre d'achat, « *Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie* », si a) un Actionnaire inscrit souhaite déposer des Actions ordinaires en réponse à l'Offre et que (i) le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou tout autre document attestant les Actions ordinaires ne sont pas immédiatement disponibles; ou (ii) le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe et tous les autres documents requis ne peuvent être remis au Dépositaire et agent d'information au plus tard à l'Heure d'expiration, ou b) l'Actionnaire véritable ne peut effectuer la procédure de transfert par inscription en compte d'Actions ordinaires en temps opportun (par exemple, si les Actions ordinaires de cet Actionnaire sont détenues dans un portefeuille restreint auprès d'un courtier en placement ou d'une institution financière), ces Actions ordinaires pourront néanmoins être déposées en réponse à l'Offre, pourvu que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible ou par son entremise;
- b) un Avis de livraison garantie (imprimé sur PAPIER ROSE) dûment rempli et signé, selon le modèle joint à l'Offre d'achat, comprenant une garantie de livraison d'un établissement admissible dont le libellé figure dans l'Avis de livraison garantie, parvient au Dépositaire et agent d'information à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans l'Avis de livraison garantie, au plus tard à l'Heure d'expiration, ou dans le cas d'un transfert par inscription en compte, au moyen du mécanisme de livraison garantie en ligne du CDSX;
- c) le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe ou tout autre document attestant toutes les Actions ordinaires déposées, dans une forme appropriée aux fins de transfert, ainsi que la présente Lettre d'envoi, dûment remplie et signée, conformément aux instructions énoncées dans la présente Lettre d'envoi (y compris une garantie de signature, s'il y a lieu) ou, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte à l'égard des Actions ordinaires déposées, et tous les autres documents requis par les modalités de l'Offre ainsi que la présente Lettre d'envoi, parviennent au Dépositaire et agent d'information, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la présente Lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la Bourse de croissance TSXV suivant l'Heure d'expiration.

L'Avis de livraison garantie doit être remis en main propre ou par messenger ou envoyé par courriel (suivi de l'original) ou par la poste au Dépositaire et agent d'information, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans l'Avis de livraison garantie au plus tard à l'Heure d'expiration et doit comprendre la garantie d'un établissement admissible dont le libellé figure dans l'Avis de livraison garantie. La remise de l'Avis de livraison garantie et de la Lettre d'envoi accompagnés du ou des certificats ou du ou des Relevés d'inscription directe attestant les Actions ordinaires et de tous les autres documents requis à une adresse postale ou électronique autre que celles indiquées dans l'Avis de livraison garantie ne constitue pas une remise conforme

aux conditions de livraison garantie. Les entrées en vue d'une livraison garantie en ligne dans le CDSX doivent également être effectuées au plus tard à l'Heure d'expiration, et une confirmation d'inscription en compte pour les Actions ordinaires déposées doit être reçue de CDS. Le règlement des Actions ordinaires déposées pour les livraisons garanties en ligne par voie électronique dans le CDSX doit être effectué au moyen d'un transfert par inscription en compte de ces Actions ordinaires déposées avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la TSXV suivant l'Heure d'expiration. Il est entendu que les livraisons garanties en ligne effectuées au moyen du mécanisme de livraison garantie en ligne du CDSX ne peuvent être effectuées que par le processus de transfert par inscription en compte dans le compte du Dépositaire et agent d'information auprès de CDS décrit ci-après et NON par le dépôt du ou des certificats ou du ou des Relevés d'inscription directe en format papier. Les Intermédiaires doivent s'assurer de bien suivre les directives et de respecter rigoureusement les délais indiqués par CDS.

Un « **Établissement admissible** » s'entend d'une banque canadienne de l'annexe I, d'un établissement garant admissible participant à un programme de garantie de signature Medallion approuvé ou d'un établissement qui participe au Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), au Stock Exchanges Medallion Program (SEMP) ou au Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange.

3. Signatures

La présente Lettre d'envoi doit être remplie et signée par l'Actionnaire qui accepte l'Offre dont il est question ci-dessus ou par son représentant dûment autorisé (conformément à l'instruction 5 ci-après).

- a) Si la présente Lettre d'envoi est signée par le porteur inscrit du ou des certificats ou du ou des Relevés d'inscription directe ci-joints, la signature qui figure dans la présente Lettre d'envoi doit correspondre en tous points au nom inscrit au recto du ou des certificats ou du ou des Relevés d'inscription directe, sans changement, et il n'est pas nécessaire d'endosser le ou les certificats ou le ou les Relevés d'inscription directe. Si les certificats sont inscrits aux noms de deux ou plusieurs porteurs conjoints, tous les porteurs doivent signer la présente Lettre d'envoi.
- b) Si les Actions ordinaires déposées sont immatriculées sous différentes formes (par exemple « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faut signer une Lettre d'envoi distincte pour chaque immatriculation différente.
- c) Malgré l'instruction 3a) ci-dessus, si la présente Lettre d'envoi est signée par une autre personne que le propriétaire inscrit des Actions ordinaires attestées par le ou les certificats ou le ou les Relevés d'inscription directe déposés aux termes des présentes, ou si les Actions ordinaires qui ne sont pas acquises doivent être retournées à une autre personne que le propriétaire inscrit ou envoyées à une autre adresse que celle du propriétaire inscrit qui est indiquée dans les registres de O3, ou encore si un paiement doit être effectué en faveur d'une autre personne que le propriétaire inscrit des Actions ordinaires déposées :
 - (i) Le ou les certificats ou le ou les Relevés d'inscription directe devront être endossés ou accompagnés d'une procuration de transfert d'actions appropriée dûment et correctement remplie par le propriétaire inscrit, et la signature apposée à l'endroit prévu pour l'endossement ou sur la

procuration de transfert d'actions devra être garantie par un établissement admissible;

- (ii) ces signatures devront être garanties par un établissement admissible ou d'une autre façon jugée acceptable par le Dépositaire et agent d'information (toutefois, aucune garantie n'est requise pour la signature d'un Actionnaire déposant qui est un établissement admissible).

4. Signatures avalisées

Chaque signature apposée sur la présente Lettre d'envoi doit être garantie par un établissement admissible ou d'une autre façon jugée acceptable par le Dépositaire et agent d'information (toutefois, aucune garantie n'est requise pour la signature d'un Actionnaire déposant qui est un établissement admissible) si elle est signée par une autre personne que le propriétaire inscrit des Actions ordinaires déposées aux termes des présentes ou si les Actions ordinaires qui ne sont pas acquises doivent être retournées à une autre personne que le propriétaire inscrit ou envoyées à une autre adresse que celle du propriétaire inscrit qui est indiquée dans les registres de O3, ou encore si un paiement doit être effectué en faveur d'une autre personne que le propriétaire inscrit des Actions ordinaires déposées.

5. Fiduciaires, représentants et autorisations

Si la présente Lettre d'envoi ou tout certificat, tout Relevé d'inscription directe ou autre document attestant les Actions ordinaires déposées ou encore toute procuration de transfert d'actions est signé par une personne pour le compte d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur successoral, d'un fiduciaire, d'un gardien ou d'un tuteur, ou pour le compte d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une association, ou si un tel document est signé par une autre personne agissant à titre de représentant ou de fiduciaire, cette personne doit, au moment de la signature, indiquer en quelle qualité elle appose sa signature et joindre à la présente Lettre d'envoi une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir à ce titre. L'Initiateur ou le Dépositaire et agent d'information pourra, à son entière appréciation, exiger d'autres preuves de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

6. Instructions de livraison

Dans tous les cas, la case A ou la case B doit être remplie. Si ces cases ne sont pas remplies, la contrepartie en espèces payable pour les Actions ordinaires déposées (ou les certificats attestant les Actions ordinaires déposées si l'Offre n'est pas réalisée) sera transmis par la poste à l'adresse qui figure sur la liste des Actionnaires fournie à l'Initiateur.

7. Dépôts partiels

Le porteur qui dépose moins que le nombre total d'Actions ordinaires attestées par un ou des certificats, un ou des Relevés d'inscription directe ou tout autre document qu'il a soumis doit inscrire le nombre d'Actions ordinaires qu'il souhaite déposer à l'endroit approprié de la case 1 intitulée « Liste des Actions ordinaires déposées en réponse à l'Offre » de la présente Lettre d'envoi. Dans un tel cas, un ou des nouveaux certificats ou un ou des nouveaux Relevés d'inscription directe ou d'autres documents attestant le nombre d'Actions ordinaires non déposées seront envoyés au porteur inscrit dès que possible après l'Heure d'expiration (sauf si le porteur a rempli la case B de la présente Lettre d'envoi). Sauf indication contraire, le nombre total d'Actions ordinaires attestées par le ou les certificats, le ou les Relevés d'inscription directe

ou les autres documents remis sera réputé avoir été déposé. Cependant, la présente instruction ne s'applique pas aux porteurs qui déposent leurs Actions ordinaires en suivant la procédure de transfert par inscription en compte.

8. Renseignements fiscaux importants pour les Actionnaires américains

Le texte qui suit ne constitue pas un résumé des incidences fiscales découlant de la disposition d'Actions ordinaires dans le cadre de l'Offre. Les Actionnaires devraient passer en revue la Note d'information et consulter leurs conseillers en fiscalité pour connaître les incidences fiscales découlant de la disposition d'Actions ordinaires dans le cadre de l'Offre, compte tenu de leur situation personnelle.

Pour éviter la « retenue d'impôt de réserve » (*backup withholding*) des États-Unis sur les sommes brutes versées à un Actionnaire à l'égard des Titres acquis, un Actionnaire qui est un Actionnaire américain (*U.S. Shareholder*) (au sens attribué à ce terme dans la case D ci-dessus) doit généralement fournir son numéro d'identification de contribuable (le « **NIC** ») (*taxpayer identification number* ou TIN) exact sur le formulaire W-9 de l'IRS fourni ci-après et attester, sous peine de parjure, que ce numéro est exact, qu'il n'est pas assujéti à la retenue d'impôt de réserve et qu'il est une personne des États-Unis (y compris un résident étranger des États-Unis (*U.S. resident alien*)). Si le NIC exact n'est pas fourni ou si tout autre renseignement n'est pas correctement fourni, la contrepartie brute payable à cet Actionnaire dans le cadre de l'Offre peut être assujéti à une retenue d'impôt de réserve, dont le taux applicable est actuellement fixé à 24 %.

Pour les besoins de la présente Lettre d'envoi, une « Personne des États-Unis » (« *U.S. Person* ») s'entend, aux fins de l'impôt fédéral américain, a) d'un particulier citoyen ou résident des États-Unis, selon les critères de l'impôt sur le revenu américain b) d'une société par actions américaine, d'une société de personnes américaine ou d'une autre entité considérée comme une société par actions américaine ou une société de personnes américaine pour les besoins de l'impôt fédéral américain, c) d'une succession dont le revenu est assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral américain, quelle qu'en soit la source, d) d'une fiducie (i) qui a valablement choisi d'être traitée comme une Personne des États-Unis pour les besoins de l'impôt sur le revenu fédéral américain ou (ii) dont la supervision principale de l'administration peut être assurée par un tribunal américain et dont les décisions importantes peuvent être contrôlées par une ou plusieurs Personnes des États-Unis, ou e) une société de personnes, une société à responsabilité limitée ou une autre entité considérée comme une société de personnes pour les besoins de l'impôt américain qui est créée ou constituée aux États-Unis ou en vertu des lois des États-Unis ou de l'un des États des États-Unis, ou du District de Columbia.

La retenue d'impôt de réserve n'est pas un impôt sur le revenu supplémentaire des États-Unis. En effet, le montant de l'impôt retenu est déduit de l'impôt sur le revenu américain que doit acquitter la personne assujéti à une telle retenue. Si la retenue d'impôt de réserve entraîne un paiement d'impôt excédentaire, il est possible d'obtenir un remboursement à condition de fournir l'information requise en temps opportun à l'IRS. Le Dépositaire et agent d'information ne peut pas rembourser les sommes retenues au titre de la retenue d'impôt de réserve.

Certaines personnes (y compris, notamment, les sociétés par actions, certains organismes à but non lucratif et certaines personnes non américaines (*non-U.S. persons*)) ne sont pas assujéties à la retenue d'impôt de réserve. Pour éviter toute retenue d'impôt de réserve erronée, un porteur exonéré doit inscrire son NIC exact dans le formulaire W-9 de l'IRS, ainsi que son « code de bénéficiaire exonéré » (*exempt payee code*) et son « code d'exonération de

déclaration fiscale auprès de la FATCA » (*exemption from FATCA reporting code*), s'il y a lieu, dans la case « Exonérations » (*Exemptions*) du formulaire W-9 de l'IRS conformément aux directives qui y figurent, puis signer, dater et retourner le formulaire. L'Actionnaire devrait consulter ses conseillers en fiscalité pour savoir s'il peut bénéficier d'une exonération de la retenue d'impôt de réserve et connaître la procédure à suivre pour obtenir cette exonération.

Le NIC d'une Personne des États-Unis correspond généralement à son numéro de sécurité sociale (dans le cas d'une personne physique) ou à son numéro d'identification d'employeur fédéral américain. La Personne des États-Unis est tenue de fournir le NIC du propriétaire inscrit des Actions.

Si un Actionnaire américain ne s'est pas vu attribuer de NIC et a demandé qu'un NIC lui soit attribué ou compte faire une telle demande dans un avenir rapproché, il doit inscrire qu'il a fait une demande (*Applied For*) dans l'espace prévu pour le NIC dans la partie I du formulaire W-9 de l'IRS. Si un Actionnaire américain ne fournit pas de NIC au Dépositaire et agent d'information avant le paiement de la contrepartie relative aux Titres acquis, il pourrait être assujéti à une retenue d'impôt de réserve sur les sommes brutes qui lui sont payables dans le cadre de l'Offre à un taux qui est actuellement fixé à 24 %.

Omission de fournir un NIC — Si vous ne fournissez pas votre NIC exact, vous serez assujéti à une pénalité de 50 \$ US pour chaque omission, à moins que l'omission ne soit attribuable à une cause raisonnable et non à une négligence volontaire.

Si le formulaire W-9 de l'IRS ne s'applique pas à un Actionnaire américain en raison du fait qu'il n'est pas une Personne des États-Unis, celui-ci devra remettre le formulaire W-8 applicable de l'IRS, dûment rempli et signé (y compris, sans limitation, le formulaire W-8BEN de l'IRS ou le formulaire W-8BEN-E de l'IRS), dont des copies peuvent être obtenues sur demande auprès du Dépositaire et agent d'information ou sur le site Web de l'IRS (www.irs.gov).

UN ACTIONNAIRE AMÉRICAIN QUI OMET DE REMPLIR CORRECTEMENT LE FORMULAIRE W-9 DE L'IRS FIGURANT DANS LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI OU LE FORMULAIRE W-8 APPLICABLE DE L'IRS POURRAIT ÊTRE ASSUJÉTI À DES PÉNALITÉS IMPOSÉES PAR L'IRS ET À UNE RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE DE 24 % SUR LA CONTREPARTIE BRUTE QUI LUI EST PAYABLE DANS LE CADRE DE L'OFFRE. LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE N'EST PAS UN IMPÔT SUPPLÉMENTAIRE. LE MONTANT DE L'IMPÔT RETENU EST PLUTÔT DÉDUIT DE L'IMPÔT QUE DOIT ACQUITTER LA PERSONNE ASSUJÉTI À UNE TELLE RETENUE. SI LA RETENUE D'IMPÔT ENTRAÎNE UN PAIEMENT D'IMPÔT EXCÉDENTAIRE, IL EST POSSIBLE D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT À CONDITION DE DÉPOSER DANS LES DÉLAIS UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRÈS DE L'IRS. LE DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION NE PEUT PAS REMBOURSER LES SOMMES RETENUES AU TITRE DE LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE.

CHACQUE ACTIONNAIRE EST PRIÉ DE CONSULTER SON CONSEILLER EN FISCALITÉ POUR DÉTERMINER S'IL DOIT FOURNIR LE FORMULAIRE W-9 DE L'IRS OU LE FORMULAIRE W-8 APPLICABLE DE L'IRS, OU ENCORE S'IL EST EXONÉRÉ DE LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE ET DE L'OBLIGATION DE DÉCLARATION D'INFORMATION.

9. Monnaie de paiement

Tous les paiements dans le cadre de l'Offre seront effectués en dollars canadiens.

10. Dispositions diverses

- a) S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans la case 1 de la présente Lettre d'envoi pour inscrire tous les certificats ou les autres documents attestant les Actions ordinaires, on peut y joindre une liste signée distincte sur laquelle on indiquera les numéros de certificats supplémentaires et le nombre de titres.
- b) Aucun dépôt sous une autre forme ni aucun dépôt conditionnel ou éventuel ne seront acceptés et aucune fraction d'Action ordinaire ne sera achetée. En signant la présente Lettre d'envoi, l'Actionnaire déposant renonce au droit de recevoir un avis d'acceptation des Actions ordinaires déposées pour règlement, sauf en cas de disposition contraire des Lois applicables.
- c) L'Offre et tous les contrats découlant de son acceptation (y compris, sans limitation, la présente Lettre d'envoi) sont régis et interprétés conformément aux lois de la province d'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui s'appliquent dans cette province. Chaque partie à une convention découlant de l'acceptation de l'Offre reconnaît inconditionnellement et irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux de la province d'Ontario et de tous les tribunaux d'appel compétents.
- d) L'Initiateur se réserve le droit de transférer à un ou à plusieurs membres du même groupe que lui le droit d'acheter la totalité ou une partie des Actions ordinaires déposées en réponse à l'Offre, mais ce transfert ne libérera pas l'Initiateur de ses obligations dans le cadre de l'Offre et ne portera aucunement atteinte au droit des personnes déposant des Actions ordinaires d'obtenir le règlement du prix des Actions ordinaires valablement déposées et acceptées aux fins de règlement dans le cadre de l'Offre.
- e) Dans tous les territoires où l'Offre doit être présentée par l'entremise d'un courtier en valeurs autorisé, l'Offre est présentée pour le compte de l'Initiateur par des courtiers en valeurs autorisés conformément aux Lois de ces territoires.
- f) Aucun courtier en valeurs ni aucune autre personne n'a été autorisé, pour le compte de l'Initiateur, à donner des renseignements ou à faire des déclarations qui ne font pas partie de l'Offre et note d'information, et, si de tels renseignements sont donnés ou si de telles déclarations sont faites, ils ne doivent pas être considérés comme ayant été autorisés. Aucun courtier ni aucune autre personne ne sera réputé être le mandataire de l'Initiateur ou du Dépositaire et agent d'information pour les besoins de l'Offre.
- g) Les questions et réponses au sujet de l'Offre, le glossaire, la note d'information, la présente Lettre d'envoi et l'Avis de livraison garantie qui accompagnent l'Offre et note d'information, y compris les instructions qui s'y trouvent, s'il y a lieu, font partie des modalités et des conditions de l'Offre.

- h) L'Initiateur pourra, à son entière appréciation, prendre une décision définitive et exécutoire relativement à toutes les questions qui concernent l'interprétation des modalités et des conditions de l'Offre (y compris, sans limitation, quant à la satisfaction ou à la levée des conditions de l'Offre), de l'Offre et note d'information, de la présente Lettre d'envoi et de l'Avis de livraison garantie, la validité de toute acceptation de l'Offre et la validité de toute révocation d'un dépôt d'Actions ordinaires.
- i) L'Initiateur se réserve le droit de renoncer à invoquer tout vice de forme dans l'acceptation à l'égard d'Actions ordinaires données ou d'un Actionnaire donné. Ni l'Initiateur, ni le Dépositaire et agent d'information, ni aucune autre personne ne sont tenus de signaler un vice de forme ou une irrégularité dans un dépôt d'Actions ordinaires ou un avis de révocation, et aucune responsabilité ne pourra leur être imputée pour avoir omis de le faire.
- j) L'Offre et note d'information ne constitue pas une offre ni une sollicitation auprès d'une personne dans un territoire où une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne s'adresse pas aux Actionnaires qui résident dans un territoire où sa présentation ou son acceptation serait contraire aux Lois de ce territoire, et aucun dépôt ne sera accepté de la part de tels Actionnaires ou pour leur compte. Toutefois, l'Initiateur peut, à son entière appréciation, prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour présenter l'Offre aux Actionnaires d'un tel territoire.

11. Certificats perdus

Si un certificat attestant les Actions ordinaires a été perdu ou détruit, la présente Lettre d'envoi doit être remplie aussi complètement que possible et envoyée, accompagnée d'une lettre décrivant la perte et de coordonnées téléphoniques, au Dépositaire et agent d'information à son bureau indiqué dans la présente Lettre d'envoi. Le Dépositaire et agent d'information en enverra un exemplaire à l'agent des transferts pour les Actions ordinaires qui avisera l'Actionnaire de la marche à suivre pour obtenir un certificat de remplacement pour ses Actions ordinaires. Cette mesure doit être prise suffisamment à l'avance avant l'Heure d'expiration afin d'obtenir un certificat de remplacement à temps pour que les Actions ordinaires attestées par le certificat de remplacement puissent être déposées en réponse à l'Offre au plus tard à l'Heure d'expiration.

12. Assistance

Les Actionnaires doivent communiquer avec le Dépositaire et agent d'information pour obtenir de l'aide sur la façon d'accepter l'Offre et de déposer les Actions ordinaires auprès du Dépositaire et agent d'information. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Dépositaire et agent d'information, Laurel Hill Advisory Group, par téléphone, sans frais en Amérique du Nord, au 1-877-452-7184, et de l'extérieur de l'Amérique du Nord, au 1-416-304-0211, ou encore par courriel, à l'adresse assistance@laurelhill.com.

W-9

Request for Taxpayer

Give form to the
requester. Do not
send to the IRS.

(Rev. March 2024)
Department of the Treasury
Internal Revenue Service

Identification Number and Certification

Go to www.irs.gov/FormW9 for instructions and the latest information.

Before you begin. For guidance related to the purpose of Form W-9, see *Purpose of Form*, below.

Print or type. See Specific instructions on page 3	1 Name of entity/individual. An entry is required. (For a sole proprietor or disregarded entity, enter the owner's name on line 1, and enter the business/disregarded entity's name on line 2.)	4 Exemptions (codes apply only to certain entities, not individuals; see instructions on page 3): Exempt payee code (if any) Exemption from Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) reporting code (if any) (Applies to accounts maintained outside the United States.)
	2 Business name/disregarded entity name, if different from above.	
	3a Check the appropriate box for federal tax classification of the entity/individual whose name is entered on line 1. Check only one of the following seven boxes. ☐ Individual/sole proprietor ☐ C corporation ☐ S corporation ☐ Partnership ☐ Trust/estate ☐ LLC. Enter the tax classification (C = C corporation, S = S corporation, P = Partnership) _____ Note: Check the "LLC" box above and, in the entry space, enter the appropriate code (C, S, or P) for the tax classification of the LLC, unless it is a disregarded entity. A disregarded entity should instead check the appropriate box for the tax classification of its owner. ☐ Other (see instructions)	
	3b If on line 3a you checked "Partnership" or "Trust/estate," or checked "LLC" and entered "P" as its tax classification, and you are providing this form to a partnership, trust, or estate in which you have an ownership interest, check this box if you have any foreign partners, owners, or beneficiaries. See instructions. ☐	
5 Address (number, street, and apt. or suite no.). See instructions.		Requester's name and address (optional)
6 City, state, and ZIP code		
7 List account number(s) here (optional)		

Part I Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on line 1 to avoid backup withholding. For individuals, this is generally your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the instructions for Part I, later. For other entities,

it is your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see *How to get a TIN*, later.

Social security number								
				-				

Note: If the account is in more than one name, see the instructions for line 1. See also *What Name and Number To Give the Requester* for guidelines on whose number to enter.

Employer identification number								
				-				

Part II Certification

Under penalties of perjury, I certify that:

- The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or I am waiting for a number to be issued to me); and
- I am not subject to backup withholding because (a) I am exempt from backup withholding, or (b) I have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding; and
- I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below); and
- The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that I am exempt from FATCA reporting is correct.

Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report all interest and dividends on your tax return. For real estate transactions, item 2 does not apply. For mortgage interest paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, contributions to an individual retirement arrangement (IRA), and, generally, payments other than interest and dividends, you are not required to sign the certification, but you must provide your correct TIN. See the instructions for Part II, later.

**Le Dépositaire et agent d'information dans le cadre de l'Offre est
Laurel Hill Advisory Group**



70 University Avenue, Suite 1440 Toronto (Ontario) M5J 2M4

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DES ACTIONNAIRES

Sans frais en Amérique du Nord : 1-877-452-7184

À l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-416-304-0211

Courriel : assistance@laurelhill.com

POUR EFFECTUER LE DÉPÔT DES ACTIONS

Par courriel : inquiries@laurelhill.com

Par télécopieur : 1-416-646-2415

Par la poste :

PO Box 370 STN Adelaide Toronto (Ontario) M5C 2J5 Canada

Par courrier recommandé ou par messenger :

70 University Avenue, Suite 1440 Toronto (Ontario) M5J 2M4 Canada

Compte tenu des problèmes de livraison du courrier prévus à la suite de la grève à Postes Canada, les Actionnaires inscrits sont priés d'effectuer le dépôt de leurs actions par messenger ou en personne, en prenant des dispositions avec le Dépositaire et agent d'information.